

Le 25 juillet 2008

Le Très Honorable Stephen Harper  
Premier ministre du Canada  
Cabinet du Premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0A2

**Objet : Programme de contestation judiciaire**

Monsieur le Premier ministre,

Le Barreau du Québec a pris connaissance du programme d'appui au droit linguistique créé en juin dernier en réponse aux critiques engendrées par l'abolition, en septembre 2006, du Programme de contestation judiciaire.

Ce nouveau programme a pour objection de donner aux communautés de langue officielle en situation minoritaire un meilleur accès aux renseignements sur les droits linguistiques et sur les méthodes alternatives de résolution de conflit, afin qu'elles puissent faire reconnaître leurs droits.

Force nous est de constater l'importante diminution de services comparativement au programme antérieur. En effet, ce dernier englobait non seulement l'aide aux contestations mettant en cause les droits linguistiques mais également les litiges concernant notamment l'égalité et le multiculturalisme.

Les restrictions imposées au programme existant en 2006 ont comme conséquence directe une réduction de l'accès à la justice particulièrement pour les groupes minoritaires ou démunis financièrement.

Dans le passé, ce programme a appuyé des causes comme la modification des prestations d'assurance-emploi discriminatoire envers les parents d'enfants handicapés et la discrimination systématique contre les Canadiens africains dans le système pénal.

Le Barreau du Québec ne peut demeurer indifférent à la solution proposée par le gouvernement que nous considérons inéquitable. Le rétablissement complet du Programme de contestation judiciaire tel qu'il existait au moment de son abolition demeure, à notre avis, la solution à l'insatisfaction manifeste des citoyennes et citoyens canadiens.

En conséquence, le Barreau du Québec ajoute sa voix à l'ensemble des parties intéressées à cette question et vous invite à rétablir le Programme de contestation judiciaire afin de permettre un véritable accès à la justice aux groupes minoritaires ou démunis financièrement.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le bâtonnier du Québec,

Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r.  
GRT/al

Réf. : 0066